

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

REFORME D'UN TELEAGRANDISSEUR
DGA Ressources et relations aux administrés

N° 2023 - D - 404

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions du conseil au Président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1er : Est approuvée la réforme et la mise à la déchetterie d'un téléagrandisseur Essilor visio book, dont les caractéristiques sont indiquées ci-après :

- N° d'inventaire : ASSNT2017REPRI139
- Date d'achat : 02/12/2016
- Valeur d'achat : 3 696,68 €
- Durée amortissement : 10 ans
- Valeur nette comptable au 31/12/2023 : 1 108,99 €

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 21 DEC. 2023
Pour le Président,
Le vice-président,



Gérard DEZIER

Reçu en Préfecture
le : 21 DEC. 2023
Affiché ou notifié
le : 21 DEC. 2023